



SECRETARIAT PERMANENT

N° **004** /CCM/SP//

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI STRATEGIQUE

Libreville, le Mercredi 21 Octobre 2015

Dans le cadre du lancement des activités du Comité de Suivi Stratégique, institué lors de la dernière Assemblée Générale du CCM, il s'est tenu le Mercredi 21 Octobre 2015 au siège du Comité de Coordination Multisectoriel sis au Boulevard Triomphal, une réunion de mise au point. Cette rencontre présidée par **Monsieur Louis Simplex NGOMA**, Secrétaire Permanent du CCM, avait pour principal objet de faire la revue du projet du plan de Suivi Stratégique, principale base de travail préalablement élaborée au profil dudit comité par le Secrétariat du CCM.

### Etaient présent

Dr MABIKA MANFOUMBI Modeste  
Dr OLLOMO Benjamin  
Dr OZAVINO BAKARY Mohamed  
Dr NZE EYO'O Rodrigue  
M. MPAGA Georges  
Dr RONDI Marie-Louise  
Dr NTSAME OBAME Solange  
Mr. ABAGA EYOGO Christian  
Dr NTOGONE épouse ASSEKO OKE Patience

### Etaient absents

Dr Denise APLOGHAN  
M. Noel MIKENDA

Le **Président de séance**, a remercié les membres du Comité présent à cette rencontre. Il a par ailleurs tenu à définir les différentes tâches auxquelles ils devront s'acquitter au terme de cet échange : définir une méthode de travail, statuer sur les activités à retenir et enfin arrêter un chronogramme de ces différentes activités.

Par la suite, il a procédé à une présentation résumée des implications du plan de Suivi stratégique en précisant les différents aspects abordés par celui-ci. En l'occurrence : la communication, les finances, la gestion des approvisionnements et des stocks, la mise en œuvre et la performance de la subvention, le système de rapportage, l'assistance technique et la gestion des risques.

Au terme de cette présentation, les participants ont eu la possibilité d'émettre leur point de vue et surtout proposer la méthodologie à adopter pour parvenir à l'élaboration d'un plan de suivi stratégique en guise de première étape du travail,

En notifiant que ce plan devra être établi sur la base d'un référent le **Secrétaire Permanent** a également estimé que l'idéale serait d'achever ce travail d'ici la fin du mois en cours, de façon à permettre à l'ensemble des membres du CCM de réagir aux différentes observations faites avant le prochaine Assemblée Générale.

N'ayant observé aucune réaction de la part des membres du CSS la proposition consistant à faire la lecture du document projet de plan de Suivi Stratégique a été faite. Méthode qui a permis au Comité de dégager les différents points d'achoppement et proposer des amendements à partager au cours de la prochaine AG.

Le **Dr Patience ASSEKO OKE** s'est demandé s'il n'était pas approprié de commencer par l'examen des outils et indicateurs définis par le Fonds Mondial.

A cette question, le **Secrétaire Permanent** a répondu en soulignant que pour l'heure, il était question d'effectuer un travail global, l'analyse des indicateurs qui est un travail de longue haleine sera réalisée par des personnes ayant un certain background en la matière. L'importance étant de statuer sur l'approche à adopter pour l'élaboration du plan de Suivi Stratégique en l'adapter à la réalité Gabonaise.

Au cours de la lecture du projet de plan de suivi stratégique, le **Dr OLLOMO Benjamin** s'est interrogé sur le sens de l'Acronyme LFA. A cette interrogation, le **Secrétaire Permanent** a répondu en expliquant que le LFA est une abréviation anglaise, qui peut se traduire par « agent local du Fonds Mondial » et qui s'applique à un auditeur interne au pays, qui exerce une fonction de contrôle sur les activités du Bénéficiaire Principal et rend compte au l'équipe du Fonds Mondial de la mise en œuvre de la subvention.

Suivant les dispositions du projet de plan de suivi stratégique analysé, après précision du contexte dans lequel s'exerce la fonction de Suivi Stratégique, une définition de l'objectif global et des objectifs spécifique visés par ce plan a été faite.

Réagissant au terme « objectif global », le **Dr MABIKA MAMFOUMBI Modeste** a fait observé qu'il serait approprié de parler d'objectif général au regard du contexte. D'autre part, il a estimé ne pas comprendre pourquoi cet objectif général du plan de suivi Stratégique consistait en l'amélioration de la performance d'une subvention.

Pour y répondre, le **Président de séance** a expliqué que le devoir d'assurer la performance d'une subvention est une fonction fondamentale assignée au Bénéficiaire Principal d'un financement provenant du Fonds Mondial.

Se voulant plus explicite, le **Dr NTOGONE épouse ASSEKO OKE Patience** a précisé que cette formulation issue d'un jargon propre au Fonds Mondial, était couramment employée lorsqu'il était question d'apprécier la mise en œuvre d'une subvention.

Au **Dr MABIKA** qui a rétorqué en affirmant que l'expression « performance d'une subvention » provenait d'une traduction littéral anglaise ; le Conseiller à la Primature **Dr OZAVINO BAKARY Mohamed** à répondu en disant qu'une subvention doit être considéré comme une ressource et qu'à ce titre on ne peut nullement parler de sa pertinence mais plutôt de la performance.

Aussi, après analyse de la préoccupation exprimée par le Dr MABIKA, le comité a opté pour une reformulation de l'objectif général du plan de suivi Stratégique en le décrivant comme servant à contribuer à l'amélioration de la performance de la mise en œuvre de la subvention.

Par la suite, une interprétation d'un premier schéma illustrant la position du comité de Suivi stratégique dans la configuration du CCM et d'un second relevant son importance au niveau national, a été faite. Au cours de celle-ci, le **Secrétaire Permanent**, a tenu à préciser que le Comité de Suivi Stratégique pour assurer sa mission tant au niveau du CCM qu'auprès du Bénéficiaire principal, devra se baser sur l'analyse d'indicateurs. De plus, il a affirmé que celui-ci aura également la responsabilité de s'informer de la nature des indicateurs arrêtée par le Fonds Mondial afin de décider de la prise en compte exclusive ou de l'intégration d'autres.

Ces explications ont suscité une demande de précisions du **Dr RONDI Marie-Louise** qui a souhaité comprendre le sens du mot « indicateur » dans le cadre de la fonction de Suivi Stratégique.

A cette interrogation, le **Dr Rodrigue NZE EYO'O** a répondu, en désignant l'indicateur comme outil servant à indiquer un niveau de progression. Il est également un moyen d'évaluation ou plus contextuellement un intermédiaire permettant d'apprécier l'amélioration des activités de mise en œuvre d'une subvention.

Par la suite, le **Secrétaire Permanent** a donné des exemples de quelque indicateur fréquemment utilisé pour le Suivi Stratégique.

Etant à la section du document projet traitant de la composition final du Comité de suivi Stratégique, dont le nombre avant été arrêté à 10 membres, le **Dr OLLOMO Benjamin** s'est interrogé sur la représentativité des membres dudit comité, compte tenu du fait qu'ils doivent être issus de toutes les différences secteurs représentés au CCM.

Le **Dr OZAVINO** quand à lui s'est appesanti sur la question de la juste représentativité de la Société Civile, au regard des dispositions prévues par le Fonds Mondial.

En réponse à différentes demandes de clarifications, le **Secrétaire Permanent** a apporté son concours en soulignant que les membres du Comité de Suivi Stratégique faisaient l'objet d'un choix scrupuleux en raison de tâche laborieuse à laquelle ils sont assignés et qu'à ce titre leur choix s'appuie beaucoup plus un besoin de compétences.

De plus, il a affirmé que compte tenu du caractère incontournable de la fonction de Suivi Stratégique, les instances de Coordination Nationale sous d'autres cieux, dispose d'un Expert en Suivi & Evaluation, qui a un rôle de modérateur au sein du Comité. D'où son questionnement sur la pertinence de disposer d'un Expert en Suivi & Evaluation, rattaché au Secrétariat permanent du CCM et entièrement à la charge d'un partenaire autre que le Fonds Mondial.

Par égard à cette question, le **Dr NZE EYO'O Rodrigue** a tenu à faire remarquer à l'assistance que le Comité de Suivi Stratégique était composé de personnes affiliées à d'autres organes et que par conséquent, celle-ci ne pourraient accorder leur temps de façon absolue pour les activités du Comité. La charge de l'Expert en suivi & évaluation étant assurée un flux continu d'informations entre le comité, le CCM et le Bénéficiaire Principal, celle-ci devait être assurée par une personne indépendante et exclusivement affectée à cela.

Le **Secrétaire Permanent** a estimé pour sa part qu'au regard de la réalité, la présence d'un expert en Suivi & Evaluation ne se justifiait pas, car la supervision dont celui-ci se rendrait maître pourra aisément être assumé par le Président du Comité de Suivi Stratégique. Point de vue conforté par le fait que le pays ne dispose que d'une seule subvention du Fonds Mondial.

Pour clore avec ce point, le **Président de Séance** a fait constater que l'attente du Fonds Mondial se situe au niveau du PU/DR (rapport de progrès et des données de demandes de décaissement). Car ces données sont les seules qui sont implémentées et introduites aux outils de supervision. Aussi, compte tenu de la simplification des tâches du Comité de Suivi Stratégique par l'utilisation d'outils de supervision, il a été retenu que le choix de recruter un expert ne fera pas l'objet d'examen en Assemblée Générale.

Par la suite, le **Dr Rodrigue NZE EYO'O**, a informé l'assistance d'une disposition normative qui stipule que le Comité de Suivi Stratégique est par définition une instance de supervision autonome, dont l'intégration doit être ouverte à tous les membres du CCM de façon rotative.

A ces propos, le **Secrétaire Permanent** a réagi en disant qu'il fallait tenir compte du besoin en de certains profils au sein de ce comité hautement technique. Par conséquent il n'était pas souhaitable que celui-ci soit ouvert à tous.

Face à cette disposition, jugé restrictive le **Dr NZE EYO'O** a exprimé son opposition. En effet, selon ses propres termes, si la mission de supervision est réservée à une catégorie de membres les visites de sites -considérées comme tâches ardu- ne devraient être réalisées que par eux seuls.

Le **Dr RONDI Marie-Louise** quand à elle, a souhaité savoir si la mission de supervision des sites devait être perçu comme un audit.

A cette interrogation, le **Président de Séance** a apporté des éléments de réponse en définissant les visites de sites comme étant des missions de supervision au bénéfice du Bénéficiaire Principal, car au terme de celles-ci, des recommandations qui ont pour but de corriger les écarts relevés dans la mise en œuvre de la subvention, lui sont adressées.

Corroborant à la thèse défendue précédemment, **Dr NZE EYO'O Rodrigue** à tenu à souligné que l'objet de la visite des sites du Comité de Suivi Stratégique, n'est pas de faire de l'ombre au Bénéficiaire Principal car elles n'interviennent normalement que sur les aspects problématiques ou encore sur les principaux goulots d'étranglement décelés.

Dubitatif quand au sens à donner à l'activité du Comité de Suivi Stratégique, portant sur l'évaluation de la mise en œuvre d'un plan de budgétisé pour son fonctionnement, **Dr Benjamin OLLOMO** a sollicité du Président de Séance quelques éclaircissements.

Ce dernier a expliqué qu'autant le Suivi Stratégique est une fonction Stratégique du CCM, autant le Comité de Suivi Stratégique doit avoir les moyens de sa politique.

Par la suite, une notification des principales activités à réalisées par le CSS à été faite. Au titre de ces activités figurait la collecte et l'analyse des données extraites de diverses sources d'informations, au nombre desquels les rapports de mission des équipes du Fonds Mondial.

Aussi, le **Dr NZE EYO'O Rodrigue** s'est interrogé sur le choix d'un rapport de mission du Fonds Mondial comme sources d'information. En guise de réponse le **Dr BAKARY** a expliqué que ces rapports comportaient des recommandations adressées au Bénéficiaire Principal que le CSS doit nécessairement prendre en compte.

Suite à cela, le **Dr NZE EYO'O Rodrigue** a émis la proposition de créer un mécanisme de retro-information au sein de chaque secteur du CCM. De plus, cette proposition qui a obtenu l'assentiment de tout le CSS, a été complété par le **Dr OZAVINO** qui a particulièrement insisté sur le fait que les informations ne devraient pas seulement provenir de l'Assemblée Générale du CCM mais que les différents secteurs avaient le devoir de transmettre au CSS toutes les informations clés.

En marge de cette proposition retenue le Comité de suivi Stratégique a résolu d'effectuer en priorités les activités suivantes :

- Séance de travail avec le Bénéficiaire Principal afin de faire la présentation du Budget et du plan de travail
- Réception du rapport de progrès établi par le Bénéficiaire principal (Périodicité à définir).

A cet effet, il a été rappelé par le Président de Séance que le comité de Suivi Stratégique devra élire une président et désigner un rapporteur.

Revenant sur la question de la composition des équipes de terrain le **Dr OZAVINO** réaffirmé la nécessité de confier les missions de supervision de sites, à des personnes aptes à apprécier des situations vécus par les Sous-Bénéficiaires, les prestataires, voir même les Bénéficiaires directs.

Par ailleurs, en réponse à la sollicitation du **Dr Rondi Marie-Louise** qui a envisagé que les visites de sites puissent se faire de façon rotative, entre les différents acteurs d'une même entité ayant un membre au sein du CSS, le comité a apposé une fin de non recevoir.

Toutefois, cette dernière a requis du comité un réexamen du statut des suppléants ainsi que leur droit au même niveau d'information que les membres titulaires.

Le **Dr NZE EYO'O Rodrigue** a quand a lui estimé que la question du statut des suppléants ne sera utile que pour régler le problème de quorum lors des réunions de travail. Le **Dr OZAVINO** a par contre considéré cette mesure comme étant inapproprié compte tenu du fait que le CSS gère des dossiers sensibles sur lesquels un minimum de personnes devrait avoir un droit de regard.

Par égard au point de vue controversé exprimés, le comité s'est engagé à examiner de plus près les aspects d'une éventuelle réforme des textes, sur laquelle devra d'abord se prononcée l'Assemblée Générale du CCM.

En considération de la progression faite dans la revue du projet de Plan de Suivi Stratégique, il a été arrêté par le CSS sur proposition du Secrétaire Permanent, que l'analyse des Annexe intégrera une autre phase du processus que le comité entamera lors d'une prochaine rencontre fixé à la date du Jeudi 29 Octobre 2015 à 10h.

Toutefois, les membres du Comité ont été invité à passer en revue les différents outils avant ladite séance de travail de façon à se les appropriés en fonction des domaines de compétences de tout un chacun.

Par ailleurs, le Secrétaire Permanent, s'est engagé garantir l'appui du Secrétariat du CCM, pour l'élaboration d'un plan d'actions et associé à un budget des activités à mener par le Comité de Suivi Stratégique.

Au terme des échanges, la séance a été levé à 13H20, par le Secrétaire Permanent du CCM.

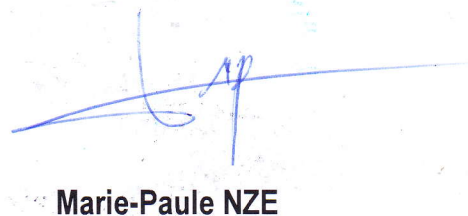
Fait à Libreville le **21 OCT. 2015**

**Le Secrétaire Permanent**



Louis Simplicie NGOMA

**Le Secrétaire de Séance**



Marie-Paule NZE

SECRETARIAT PERMANENT

**LISTE DE PRESENCE DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI STRATEGIQUE**

Libreville le, Mercredi 21 Octobre 2015

N°	Noms et Prénoms	Institutions	Contacts	E-mail	Emargement
1	Dr Rodrigue NZE EYO'O	ONUSIDA	07409560	Nzeeyor@gmail.com	
2	Dr Denise APLOGHAN	DGPS			
3	Dr Modeste MABIKA MAMFOUMBI	USS	06786338 07352390	mabikemamfoumbi@yahoo.fr	NAB
4	Dr Benjamin OLLOMO	CIRMF	06182833 05727501	bellomo@yahoo.fr	Stil
5	Dr Marie-Louise RONDI	ORDRE DES PHARMACIENS	vevi plus bas	vevi plus bas	
6	Georges MPAGA	REGOSIDA	07579432	gmpaga@yahoo.fr	
7	Christian ABAGA EYOGO	Anciens Malades de la Tuberculose	06079031	abagayese@yahoo.fr	
8	Noël MIKENDA	Min. des Finances	07916792	Cejumuglo@yahoo.fr	
9	Dr OZAVINO BAKARY Mohamed	Primature	07469980	bakaryzav@yahoo.fr	B
10	DR solange NISANE DEANE	PRIME DES PHARMACIENS	07878902 06683242	solol2000@yahoo.fr	
11	Dr Rondi Honoré boume.	ONPG.	03057457	Rendulmorieboume@yahoo.fr	
12	NGOMA Simplice	CCM	0752.07-69	ngomasimplice@yahoo.fr	
13	NZE Marie Paule	Secretariat CCM	06.08.96.88	ccmgabona@gmail.com	